

République démocratique du Congo

En 2015, la République démocratique du Congo a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a pris des mesures pour mettre en œuvre un plan d'action appuyé par l'ONU visant à faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, notamment en arrêtant le chef de la Force de résistance patriotique de l'Ituri Cobra Matata en raison de l'utilisation d'enfants soldats et en lançant le Projet réinsertion et réintégration. Le Conseil national du travail a également approuvé le plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants, rédigé en 2011, et il l'a soumis au gouvernement pour approbation et adoption. Toutefois, en République démocratique du Congo, des enfants continuent d'être impliqués dans les pires formes de travail des enfants, y compris dans l'exploitation des mines d'or, de cassitérite (minerai d'étain), de coltan (minerai de tantale) et de wolframite (minerai de tungstène), et ils sont utilisés dans les conflits armés, parfois après avoir été recrutés de force ou enlevés par des groupes armés non étatiques. Les sanctions prescrites pour le travail forcé ou obligatoire ne sont pas sévères et n'ont aucun effet dissuasif. La décentralisation, le manque de ressources et la mauvaise coordination ont entravé les efforts de lutte du gouvernement contre le travail des enfants, et les lois exigeant la gratuité de l'éducation primaire ne sont pas appliquées.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris sous ses pires formes, en République démocratique du Congo, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Lois	Relever l'âge de la fin de la scolarité obligatoire à 16 ans pour qu'il coïncide avec l'âge minimum d'admission à l'emploi.	2013 – 2015
	Prendre les décrets appropriés pour que les lois promulguées soient appliquées.	2013 – 2015
	Rendre plus sévères les sanctions punissant l'utilisation du travail forcé ou obligatoire pour prévenir les violations.	2013 – 2015
Mise en application	Mettre en œuvre la déclaration et la note circulaire n° MINEPSP/CABMIN/008/2010 d'août 2010 du président Kabila portant sur l'éducation gratuite et obligatoire.	2009 – 2015
	Veiller à ce que le ministère de la Justice et des Droits humains et le ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire disposent de fonds et de ressources suffisants pour s'acquitter de leurs mandats et s'attaquer aux pires formes de travail des enfants.	2011 – 2015
	Renforcer l'inspection du travail en autorisant les inspecteurs à imposer des sanctions, en effectuant des inspections de routine et des inspections inopinées, en établissant un mécanisme de dépôt de plainte et en menant des inspections dans le secteur informel.	2015
	Systématiquement recueillir, surveiller et rendre accessibles au public des informations sur les statistiques concernant les activités de mise en application, y compris le niveau de financement de l'inspection du travail, le nombre et les types d'inspections effectuées et d'infractions constatées, et le nombre d'infractions concernant le travail des enfants pour lesquelles des amendes ont été imposées et perçues.	2009 – 2015

	Accroître sensiblement le nombre d'inspecteurs du travail conformément à la recommandation de l'OIT et veiller à ce qu'ils reçoivent des ressources et une formation adéquates pour bien remplir leurs fonctions dans tout le pays.	2011 – 2015
	Veiller à ce que les juges, les magistrats du ministère public et les enquêteurs soient au courant des questions relatives au travail des enfants et qu'ils puissent mener efficacement des enquêtes et des poursuites sur les infractions.	2011 – 2015
	Mettre en œuvre la directive N05/00/CAG/ANR/195/2013, qui exige que les enfants détenus en raison de leur association avec des groupes armés soient confiés à des acteurs onusiens de la protection de l'enfance en vue de leur réinsertion.	2013 – 2015
Coordination	Améliorer la coordination entre les ministères pertinents et veiller à ce qu'ils reçoivent des ressources adéquates pour lutter contre les pires formes de travail des enfants, y compris la traite des enfants.	2015
	Veiller à ce que l'Unité d'exécution du programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion (UEPN-DDR) soit en mesure de coordonner le programme gouvernemental DDR III comme prévu.	2015
	Veiller à ce que le Comité national de lutte contre les pires formes de travail des enfants reçoive son propre budget et qu'il se réunisse régulièrement.	2014 – 2015
Politiques gouvernementales	Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans les politiques existantes.	2014 – 2015
	Veiller à la pleine mise en œuvre des plans locaux et nationaux de lutte contre les pires formes de travail des enfants.	2011 – 2015
Programmes sociaux	Améliorer l'accès de tous les enfants à l'éducation, y compris ceux qui sont déplacés à l'intérieur du pays, en éliminant tous les frais liés à la scolarité, en établissant des règles sur le nombre d'élèves par classe, en formant des enseignants supplémentaires, en assurant la sécurité des écoles et en veillant à ce que les élèves ne soient pas obligés de travailler dans les champs des enseignants ou victimes de sévices sexuels quand ils sont à l'école.	2012 – 2015
	Veiller à ce que tous les enfants soient enregistrés à la naissance ou qu'ils aient des pièces d'identité.	2012 – 2015
	Effectuer une enquête indépendante sur le travail des enfants.	2013 – 2015
	Veiller à offrir des services médicaux, psychologiques, économiques et d'autres services de soutien adéquats aux enfants en train d'être démobilisés des groupes armés et intégrer les préoccupations au sujet de la stigmatisation, du genre et du réenrôlement dans les programmes de réinsertion de ces enfants.	2009 – 2015
	Développer les activités visant à répondre aux besoins des anciens enfants soldats, des enfants travaillant dans l'exploitation minière artisanale et de ceux qui travaillent dans les rues et dans d'autres environnements informels.	2009 – 2015